

**ZOOM
SUR**



Réemploi de matériaux : des outils juridiques au service des maîtres d'ouvrage

Pour accélérer le réemploi des matériaux sur le territoire strasbourgeois, Relais 2D a développé des conventions juridiques adaptées aux échanges entre maîtres d'ouvrage : transfert, don et vente. Ces outils visent à sécuriser les pratiques, clarifier les responsabilités et faciliter la circulation des matériaux entre projets.

Inscrite dans le cadre de la Charte Économie Circulaire, cette démarche répond à un enjeu clé : lever les freins juridiques pour massifier le réemploi et l'ancrer durablement dans les opérations.

Une présentation de ces conventions a été organisée le 6 février 2026 lors d'un webinar sur Teams, réunissant les acteurs du territoire. Ce temps d'échange a permis d'en préciser les usages et de favoriser leur appropriation.

Avec ces outils, Relais 2D contribue concrètement à faire du réemploi une pratique opérationnelle et partagée.

4 types de conventions disponibles :

- Convention de don avec contrepartie
- Convention de don sans contrepartie
- Convention de vente avec contrepartie
- Convention de vente sans contrepartie

Contact : tbardin@relais2d.eu